

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMUNE DE BELIN-BELIET

ARRETE

Arrêté de Fermeture exceptionnelle Du Chemin Rural de BORDEAUX (Quartier JOUÉ) Chemin Rural n°79 – Chemin Rural n°76 – Chemin Rural n°73

Le Maire de Belin-Beliet (Gironde)

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 411.8,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.3,
Vu la loi n°82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié par arrêtés successifs,
CONSIDERANT qu'en raison des travaux, de **Réfection du Chemin de BORDEAUX (Quartier JOUÉ)**, réalisés par l'entreprise **MOURLAN 5 MONTASSE 33690 LAVAZAN**, il convient de réglementer la circulation sur les Chemins Ruraux n°79, n°76, n°73, constituant le Chemin de BORDEAUX,

ARRETE

Article 1

Sur la partie du Chemin Rural n°79, de son intersection avec la Route Départementale n°3E15 dite « Route de HAUDOUA » jusqu'à son intersection au Nord avec le Chemin Rural n°76,
Sur la partie du Chemin Rural n°76, de son intersection avec le Chemin Rural n°79 jusqu'à son intersection avec le Chemin Rural n°73,
Sur la partie du Chemin Rural n°73, de son intersection avec le Chemin Rural n°76 jusqu'à son intersection au nord avec le Chemin Rural n°79, **la circulation sera fermée sur la totalité de ces Chemins Ruraux (selon tracé) à partir du 7 décembre et pour une durée de 180 jours.**

Article 2

Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière approuvée le 24 Novembre 1967 et modifiées par arrêtés successifs. La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront à la charge de l'entreprise.

Article 3

Le présent arrêté sera affiché dans la Commune de BELIN-BELIET, à chaque extrémité et chaque intersection du tracé par la Mairie.

Article 4

- Monsieur Le Commandant de Gendarmerie de la Gironde, Brigade de BELIN-BELIET,
- Monsieur Le Capitaine du Centre de Secours de BELIN-BELIET,
- Monsieur Le Président de la CDC du Val de l'Eyre,
- Monsieur Le Président de l'ACCA de BELIN-BELIET,
- Monsieur Le Président de la DFCI de BELIN-BELIET,
- Monsieur Le Maire de BELIN-BELIET,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BELIN-BELIET, Le 7 décembre 2021

Le Maire,

Cyrille DECLERCQ